



COMMUNIQUE DE PRESSE

## 1 Belge sur 2 ne connaît pas l'assurance conducteur

*Une enquête de Touring Assurances évalue la perception de l'assurance conducteur auprès des automobilistes belges*

**Bruxelles, 7 février 2011 – Le conducteur responsable d'un accident n'est pas automatiquement couvert pour les dommages corporels dont il pourrait souffrir. Dans ce cas, une assurance conducteur peut faire la différence et aider. Or, 1 Belge sur 2 (50,6%), seulement, a déjà entendu parler de cette assurance conducteur, rapporte une enquête téléphonique menée en novembre dernier par l'assureur direct Touring Assurances (TATV) auprès de plus de 1.000 Belges.**

En cas d'accident, l'assurance auto traditionnelle (responsabilité civile obligatoire) ne couvre que les dommages matériels et corporels des victimes. Elle ne couvre donc pas les dommages corporels du conducteur qui a causé l'accident.

44,4% des automobilistes belges sont pourtant convaincus du contraire: ils sont persuadés d'être correctement couverts par une simple RC auto. En outre, 61% des personnes interrogées pensent que l'assurance hospitalisation de l'automobiliste qui a causé un accident couvre ses propres dommages corporels suite à l'accident. Cependant, celle-ci ne couvre que les frais relatifs à l'hospitalisation en soi, excluant donc les frais de revalidation sur une longue période ou une indemnisation en cas d'invalidité, d'incapacité de travail ou de décès. Une situation qui peut coûter cher aux automobilistes belges: selon des chiffres récemment publiés par Assuralia, il apparaît qu'en moyenne 16.886€ sont déboursés en cas d'accident avec dommages corporels<sup>1</sup>. La grande majorité des Belges (71%) sous-estiment largement ce coût.

François-Valéry Lecomte, CEO de Touring Assurances : « *Lorsqu'un automobiliste provoque un accident, l'intervention des mutualités ou d'une éventuelle assurance hospitalisation s'avère très souvent insuffisante. Et particulièrement lorsque, suite à l'accident, il faut faire face à des frais médicaux, le besoin d'aide à domicile, une incapacité de travail ou le décès du conducteur. L'assurance conducteur n'est donc pas un luxe superflu.* »

À noter qu'une large majorité des personnes interrogées lors de cette étude (88.8%) estiment que les automobilistes belges devraient être davantage informés de l'intérêt de l'assurance conducteur.

---

<sup>1</sup> Chiffres Assuralia



François-Valéry Lecomte: *«Cela fait des années que nous recommandons cette assurance à nos clients. C'est pour cette raison que, proportionnellement, Touring Assurances compte davantage de clients couverts par une assurance conducteur que le reste du marché. Les enseignements de cette étude nous encouragent à poursuivre dans cette voie. »*

Pour plus d'infos sur tous les tarifs et réductions : [www.touring-assurances.be](http://www.touring-assurances.be)

### **Méthodologie**

*En novembre dernier, le bureau d'études de marché TNS Dimarso a réalisé pour Touring Assurances une enquête téléphonique auprès de plus de 1.000 Belges pour évaluer leurs connaissances quant à l'assurance conducteur.*

Pour plus d'information :

MindShake PR

Emanuel Sys

T. 0486 17 52 65

[emanuel@mindshake.biz](mailto:emanuel@mindshake.biz)

Exemple : Suite à de grosses intempéries, un conducteur heurte le pilier d'un pont. Il a de nombreuses fractures qui nécessitent 6 mois de rééducation. L'assurance conducteur indemnise :

- les frais médicaux après intervention de la mutuelle
- la perte de revenus en cas d'incapacité de travail temporaire ou permanente
- l'aide à domicile
- les frais de déplacement chez le médecin, le kiné,...
- les héritiers en cas de décès.